



Compte-rendu de réunion

Comité de pilotage pour la mise en œuvre du Plan National d'Actions pour la loutre dans la région Auvergne

Date : 29 mars 2011	Heure : 9h30 – 12h30	N° Chrono :
Lieu : DREAL Auvergne (salle Barbastelle)		
Participant(e)(s) :	Voir en annexe	
Diffusion du présent compte-rendu :	Membres du comité de pilotage régional (voir en annexe), DREAL Limousin, SFEPM, Catiche Productions	
Nom du rédacteur :	Patrick Chegrani	
Pièces jointes :	Supports de présentation de la SFEPM et Catiche Productions, et déclinaison régionale du PNA loutre (disponibles sur www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr , rubriques « nature et biodiversité » – « espèces »)	

Le Plan National d'Actions pour la loutre (PNA loutre) élaboré par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) entre en application sur la période 2010-2015. Il établit une synthèse des connaissances sur cette espèce, propose une stratégie pour sa préservation et définit 31 actions à mettre en œuvre sur le territoire national. Celles-ci relèvent d'études, de mesures de protection et de la communication.

Pour la mise en œuvre du PNA loutre dans la région Auvergne, la DREAL Auvergne a installé le 29 mars 2011 un comité de pilotage, dont la composition est rappelée en annexe. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Présentation du PNA loutre, par *Rachel KUHN* (animatrice nationale du PNA loutre, de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM)).
2. Présentation et discussion du projet de déclinaison pour la région Auvergne du PNA Loutre, par *Charles LEMARCHAND* (de la société *Catiche Productions*).

Le Plan National d'Actions pour la loutre

Le PNA loutre est présenté dans ses grandes lignes par la SFEPM (objectifs, élaboration, acteurs). Les discussions ont principalement porté sur la répartition nationale de la loutre et la dynamique de l'espèce.

Deux grands ensembles ressortent sur la carte de répartition nationale de la loutre : la façade Ouest et le Massif Central (où la loutre est présente), et le reste de la France (absence ou présence ponctuelle). Ceci peut s'expliquer par la dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat, mais encore par l'intensité du piégeage (plus fort dans le Nord et l'Est, du fait d'une densité de population plus importante), avant que la loutre ne soit légalement protégée.

Concernant la dynamique de l'espèce, les enquêtes historiques montrent que la loutre a d'abord disparu des grands bassins les plus anthropisés (la Seine, le Rhône), puis qu'elle a globalement regressé dans les autres territoires. Elle est entrée en phase de recolonisation à partir des années 80, notamment à partir de noyaux de populations dans le Massif Central. La reconquête des territoires au Nord de la Loire reste toutefois compromise par des raisons géographiques (absence de communication physique entre les bassins de la Loire et de la Seine pour l'espèce).

La fonctionnalité des corridors est ainsi très importante pour la loutre, d'une part pour la poursuite de cette reconquête, et d'autre part pour la connexion de populations isolées (dont certaines peuvent encore disparaître, comme ce fut récemment le cas dans l'Ain).

Enfin, la petite population isolée en Alsace est plutôt à considérer comme un contre-exemple de gestion. En effet, la réintroduction de quelques individus en un lieu propice très restreint est artificielle, l'espèce étant capable de reconquérir des territoires aux conditions d'accueil favorables.

La déclinaison régionale du PNA loutre

La déclinaison régionale du PNA loutre est présentée par *Catiche productions*. Le présent compte-rendu résume les échanges par axe de travail, et ceux-ci sont intégrés dans le rapport de déclinaison régionale.

Axe 1 : Répartition et recolonisation de la loutre en Auvergne, corridors écologiques et importance de la trame bleue

Les zones humides n'apparaissent pas sur la carte de répartition de la loutre en Auvergne (présentée par cours d'eau), mais ont une fonction de corridors. Certaines zones humides de têtes de bassin, sans classement au titre de la politique de la nature, sont même déterminantes pour les connexions entre grands bassins (par exemples, entre les bassins de la Dordogne et de l'Allier, la ligne de crête entre les sous-bassins de la Santoire et de l'Allanche, ainsi que les roches Tuilière et Sanadoire). Ces secteurs doivent être identifiés et prospectés, et sont prioritaires pour le PNA loutre et la trame verte et bleue.

Concernant les méthodes de prospection, le cadre de l'UICN est une base minimale qui permet d'établir une représentation commune et régulière de la répartition de l'espèce à grande échelle. Une approche plus fine et adaptée au territoire et à la situation est complémentaire pour mieux comprendre la dynamique de la population (inspection des deux berges, suivi précis de postes de marquage, estimation de flux d'individus...).

Enfin, le MNHN réfléchit à une étude nationale portant sur la fiche-action 6 (sur le potentiel d'accueil par secteur), sur la base d'indicateurs. Elle permettra d'établir des priorités préalablement à une analyse de terrain.

Axe 2 : Régime alimentaire en zone d'étangs / pisciculture, facteurs d'influence et tests de protection, aide aux pisciculteurs

Une étude scientifique sur l'impact de la prédation de la loutre sur les populations piscicoles, en étangs et en cours d'eau, est capitale pour amener des arguments objectifs lors des débats sur cette question. Trois sites pourraient être retenus pour cette étude, en fonction du milieu de prédation de la loutre :

- Uniquement en cours d'eau : en Margeride. Une telle étude est inscrite dans le document d'objectifs du site Natura 2000, en raison de conflits avec des pêcheurs. Elle pourrait être réalisée en même temps que cette étude du PNA loutre. Un protocole identique serait utilisé, et ses résultats contribueraient à une analyse plus globale.
- Sur un site mixte (cours d'eau et étangs) : l'étang de Pulvérières. C'est un Espace Naturel Sensible (ENS) du Conseil Général du Puy-de-Dôme, dont le propriétaire est la commune. Son plan de gestion est en cours de rédaction, il pourrait intégrer la réalisation de cette étude. La fréquence des vidanges est à vérifier, pour qu'elle soit compatible avec les besoins de l'étude (dans l'optique d'une évaluation régulière de la biomasse du plan d'eau).

- Uniquement en étangs : le secteur des Combrailles présente une forte densité d'étangs et pourrait être retenu. Le site d'étude reste à déterminer, au regard de la collaboration des acteurs (propriétaires des étangs, pisciculteurs...) et de la fréquence des vidanges (potentiellement plus importante dans les piscicultures extensives, et pour les ouvrages soumis à régime administratif au titre de la sécurité). Par ailleurs, l'image de la loutre auprès des pêcheurs du Puy-de-Dôme est globalement bonne.

Les sites à retenir pour cette étude doivent ainsi être précisés, ainsi que le protocole à mettre en place (*a priori* fondé sur la récolte d'épreintes et le relevé de proies dévorées, en lien avec d'autres prédateurs).

Axe 3 : Amélioration de la prise en compte de la loutre, rédaction et diffusion de documents de synthèse destinés aux gestionnaires et usagers

Des guides de bonnes pratiques existent (par exemple sur les routes, par le SETRA) et des documents nationaux vont être produits (cf. fiche-action 15 pour les gestionnaires de milieux aquatiques), mais la prise en compte de la loutre dans les projets n'est pas systématique. Un travail complémentaire de bibliographie, avec des propositions opérationnelles à l'intention des porteurs de projets, pourrait ainsi être réalisé.

Axe 4 : Valorisation d'échantillons, actions de communication, formation

L'analyse génétique d'épreintes et/ou d'un échantillon de cadavres collectés amènera des informations sur la dynamique de recolonisation de la loutre. Cette étude est envisageable à un niveau supra-régional, mais sera difficilement exploitable au niveau régional, par individu. Au niveau national, il est prévu d'organiser un réseau de collecte des cadavres avec des relais régionaux ou inter-régionaux, et de proposer un protocole d'autopsie. Enfin, cette action relève davantage d'études que de la communication et devrait figurer dans un autre axe.

Les formations sont quant à elles effectuées sur demande. Le Sud de la région est davantage ciblé dans le projet de déclinaison régionale.

Composition du comité de pilotage régional

EPIDOR et le Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Etangs du Bourbonnais sont ajoutés au comité de pilotage. L'association des animateurs de sites Natura 2000 serait par ailleurs intéressante (*a minima* sur la Sologne et le fleuve Loire), sans pour autant que tous soient invités au comité de pilotage ni qu'un groupe de travail spécifique soit constitué. Un échange lors de la réunion régionale des acteurs du réseau Natura 2000 est possible.

Points divers

Des « havres de paix » ont été mis en place par le Groupe Mammalogique Breton (GMB) (cf. www.gmb.asso.fr). Ils sont fondés sur la sensibilisation et le volontariat. Ce principe pourrait être intéressant, y compris pour d'autres espèces (des oiseaux notamment). La terminologie reste discutable (une « absence de paix » pour les espèces en dehors de ces zones peut être sous-entendue).

Même si la loutre est bien présente dans la région, jusqu'à être considérée comme « banale » par certains acteurs, les efforts de communication restent à poursuivre (ne serait-ce que par la rotation des personnels).

Conclusion : suite de la mise en œuvre du PNA loutre

Le comité de pilotage pour la mise en œuvre du PNA loutre dans la région Auvergne a pour rôle de produire une réflexion collective et de définir les orientations pour l'application du PNA loutre en Auvergne.

La réalisation pratique des actions définies dans la déclinaison régionale relève ensuite de tous les acteurs. Sur la base de la déclinaison régionale et de ses priorités, discutées en comité de pilotage, *Catiche Productions* va établir des contacts pour le montage concret de ces projets d'actions (et ainsi mobiliser les dispositifs existants, solliciter des financements et faire émerger des maîtrises d'ouvrage).

La réunion du prochain comité de pilotage pourra ainsi avoir lieu à l'automne, pour faire un point d'avancement des travaux conduits par *Catiche Productions*.

Annexe : Composition du comité de pilotage pour la mise en œuvre du PNA loutre dans la région Auvergne, et participation à la réunion du 29 mars 2011

Collège	Structure membre du comité de pilotage	Participation à la réunion du 29 mars 2011
Collectivités territoriales et leurs groupements	Conseil Régional d'Auvergne	-
	Conseil Général de l'Allier	-
	Conseil Général du Cantal	-
	Conseil Général de la Haute-Loire	Cathy ESPERET
	Conseil Général du Puy-de-Dôme	Mathilde COHEN
	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)	Nadège GUIMARD et Guy SENAUD
	Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	Dominique DAURIAT
	Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) du Haut-Allier	Excusé
	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et ses affluents (SIGAL)	Excusé
	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement (SMAD) des Combrailles	-
	EPIDOR	Ajouté au comité de pilotage
Usagers des milieux aquatiques	EDF (Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Ardèche)	Jean-Pierre HABAUZIT
	Groupement pour le Développement Hydraulique du Massif Central	-
	Section Aquacole du Groupement de Défense Sanitaire du Puy-de-Dôme	-
	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) de l'Allier	Représenté par la FDPPMA du Puy-de-Dôme
	FDPPMA du Cantal	Excusé
	FDPPMA de la Haute-Loire	-
	FDPPMA du Puy-de-Dôme	Luc BORTOLI
	Fédération Régionale des Chasseurs	-
Structures qualifiées pour la protection de la nature	Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Etangs du Bourbonnais	Ajouté au comité de pilotage
	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA)	Stéphane CORDONNIER
	Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA)	Florian VERON
	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)	Christian AMBLARD
	Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA)	-
	Union Régionale des CPIE d'Auvergne	-
Services de l'État et établissements publics	Fédération de la Région d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)	-
	Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier	Claudine KEROMNES
	Direction Départementale des Territoires (DDT) du Cantal	Philippe LACOMBE
	Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Loire	Monique FERRIERE
	Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme	Julien CHAMBONNIERE
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (délégation de Clermont-Ferrand)	Excusé
	Agence de l'Eau Adour-Garonne (délégation de Brive)	-
	ONCFS (délégation inter-régionale Auvergne – Languedoc-Roussillon)	Excusé
ONEMA (délégation inter-régionale Auvergne – Limousin)	-	
ONF (direction territoriale Centre-Ouest Auvergne Limousin)	Cyrille LE BIHAN (délégation Allier-Cher-Indre de l'ONF)	

Autres participants : Charles LEMARCHAND et Yves BOULADE (Catiche Productions), Christian BOUCHARDY (groupe loutre de la SFPEM) et Rachel KUHN (SFPEM).